

amita.goossens@miReBi.be



Convention exclusive de recherche d'un acquéreur

Les soussignés : Gooossens Amita et Gooossens Patrick
Habitant à : 116 AV. du RANC 1060 Sint-Gillis / Rue du TRY n°7 1325
Tel privé : 0478 255 284. / 0486 505107. Congenueille.

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Ever'One de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : Rue Jeanneke Brussel 45 A à 1140 Evere.
Au rez-de-chaussée + garage Box fermé.

Le prix de vente s'élève à : de 18.000 € + 2.500 €.

Le prix minimum souhaité par le vendeur s'élève à : /

Nous autorisons CENTURY 21 Ever One à fixer, à ses frais, un panneau ou une affiche de vente sur la façade à rue.

Une commission forfaitaire de : 3,63% TTC.

Sera versée à CENTURY21 Ever'One, cette commission est due dès la conclusion de la vente ; elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires au notaire.

Le Notaire du vendeur est Maître Collom. Mandaté dans le cadre des présentes afin de constituer le dossier administratif en vue de la vente (RU, IBGE,...)

La présente convention est consentie pour une période de 6 mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente soit : du 27/12/17 au 27/06/18

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par l'agence CENTURY 21 Ever'One.

A l'expiration de la convention, Century 21 Ever'One communiquera la liste des personnes physique et/ou morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de vente ultérieure par la signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une de ces personnes ou à une personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Ever'One et de lui verser les honoraires convenus.

Fait en double exemplaire à : Brussels(rue+commune), le 27/12/2017.

Dans les quatorze jours ouvrables à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le commettant a le droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agent immobilier par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit est frappée de nullité. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de cette échéance.

Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

CENTURY 21 Eve' One

Avenue Henri Conscience 41 à 1140 Evere

TEL 02/241.21.21 - Email : info@century21everone.be

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk



DOCUMENTS NECESSAIRES A LA VENTE :

Carte d'identité : amiba ok reçu. Patrick va l'envoyer.

Titre de propriété : J'en ve contactez le maitre collom.

Acte de succession :
Certificat de performance énergétique et certificat électrique : l'agence contactera la société
Fachue via l'amiba.

Revenu cadastral et précompte immobilier : A mon muni pour à l'agence.

Appartement :

Acte de base : pas actuellement souscrite pour 2019.

Signature du/des propriétaire(s) :

- Copie du renom pour le 31 mai
- P.V de la copro .
- le locataire monsieur louale ,
Com e les defs mois prévenir
24H à l'avance par sms si visite en
journée , il est présent à partir de
17H Tel : 0476 26 65 07